



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 59032

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Tchétchénie. En effet, si les troupes russes ont certes commencé leur retrait du territoire tchétchène, on constate de graves violations du droit international humanitaire (bombardement de zones civiles, arrestations arbitraires, détention de prisonniers dans des camps dits « de filtration », torture, mauvais traitements, exécutions extrajudiciaires, etc.). Par ailleurs, il lui rappelle que lors de la 56e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies avait été adoptée la résolution 2000/58 appelant à la création d'une commission nationale et indépendante chargée d'enquêter, en conformité avec les normes internationales, sur les allégations de violations, pour établir la vérité, identifier les responsables et aider à les traduire en justice. Or il ressort que le gouvernement russe n'a pas respecté ce que préconisait ladite résolution, puisqu'il n'a toujours pas reçu les cinq rapporteurs thématiques de cette commission. En conséquence, dans la perspective de la prochaine session de la commission des droits de l'homme des Nations unies, qui se déroulera à partir du 19 mars 2001, il souhaite que le gouvernement français demande qu'une résolution soit adoptée et qu'elle exprime de vives préoccupations concernant les graves violations des droits humains et du droit international humanitaire commises en Tchétchénie et appelle toutes les parties, dont le gouvernement russe, à prendre des mesures efficaces pour y mettre un terme ; qu'elle mette en place une commission internationale d'enquête sur les allégations de graves atteintes aux des droits humains ; qu'elle demande au gouvernement russe de se conformer entièrement à la résolution de l'année dernière en invitant effectivement les cinq rapporteurs spéciaux et en facilitant leur mission.

Texte de la réponse

Le gouvernement français continue de suivre avec la plus grande vigilance la situation en Tchétchénie. La France, comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, est attachée au respect de l'intégrité territoriale de la Russie, elle condamne le terrorisme, mais elle demeure préoccupée par la situation humanitaire en Tchétchénie, le sort des populations civiles, celui des personnes déplacées et réfugiées et par les atteintes aux droits de l'homme. Ces préoccupations sont exprimées à chaque occasion dans le cadre du dialogue franco-russe. Ce fut le cas dernièrement lors des entretiens du ministre des affaires étrangères avec son homologue russe, en visite officielle à Paris les 11 et 12 avril. De même, le Conseil européen de Stockholm, les 23 et 24 mars dernier, a réitéré ses vives inquiétudes concernant la situation en Tchétchénie, et souligné la nécessité de trouver d'urgence une solution politique au conflit. La situation en Tchétchénie a été à nouveau examinée cette année à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, où un projet de résolution, déposé par l'Union européenne, a été adopté le 20 avril. La Commission a pris acte des efforts entrepris par les autorités russes depuis sa dernière session. Elle s'est ainsi félicitée de l'accès aux lieux de détention accordé au Comité international de la Croix-Rouge, de la coopération établie entre la Russie et le Conseil de l'Europe, notamment de la mise en place d'experts en droits de l'homme auprès de M. Kalamanov, représentant spécial du président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie. Elle a également relevé l'annonce d'une réduction des troupes armées en Tchétchénie, le rétablissement d'un système judiciaire dans cette république et l'adoption d'un

programme de reconstruction économique et sociale. Pour autant, la commission a réitéré sa profonde préoccupation face à la poursuite de la violence en Tchétchénie, aux rapports faisant état de violences contre les civils, de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. Elle a condamné l'usage indiscriminé de la force par les troupes militaires russes, les attaques terroristes et les prises d'otages perpétrées par les combattants tchétchènes, les atteintes au droit humanitaire des deux parties. La Commission a fait état de sa préoccupation devant la lenteur des enquêtes sur les violations alléguées des droits de l'homme. Elle a réitéré son appel à la Fédération de Russie à établir, conformément aux normes internationales, une commission d'enquête nationale, indépendante, en vue de suites judiciaires. Les préoccupations de la France sur la situation dans les camps de détention, sur les problèmes des réfugiés et le sort des disparus figurent en bonne place, de même qu'un appel pressant à assurer un accès libre et sûr aux organisations humanitaires en Tchétchénie. Enfin, la Commission a demandé que ses rapporteurs spéciaux sur la torture, les exécutions extra judiciaires, les personnes déplacées, la violence contre les femmes, les enfants dans les conflits armés, puissent se rendre en Tchétchénie. Le haut commissaire aux droits de l'homme a été invité à faire rapport à la prochaine session de la commission. Dans le même temps, la France, comme l'Union européenne, souhaitent développer avec la Russie une relation sur le long terme, dans le cadre d'un partenariat dont les axes principaux ont été arrêtés lors du sommet U.E./Russie, le 30 octobre dernier à Paris, sous présidence française. L'objectif prioritaire que la France a assigné à sa coopération avec la Russie vise à renforcer un Etat de droit répondant aux exigences démocratiques d'une économie et d'une société modernes.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59032

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1590

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2948